MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
1 ter avenue de Lowendal- 75700 PARIS 07 SP

SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, Avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP tel : 01 49.55.51 56	NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP N98/N°2126 DATE : 14 DECEMBRE 1998 CLASSEMENT :

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
ET DE LA PECHE
à
Messieurs les Directeurs Régionaux
de l'Agriculture et de la Forêt

OBJET : Conditions de mise en oeuvre de l'épreuve ponctuelle terminale professionnelle du CAPA rénové option productions horticoles à partir de la session 1999.

DATE DE MISE EN APPLICATION : Immédiate

PLAN DE DIFFUSION :

Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M.
Inspection Générale de l'Agriculture
Conseil Général de l'Agronomie
Inspection de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives des d'Etablissements Privés

POUR INFORMATION :

Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour but de mettre en cohérence les conditions de l'épreuve professionnelle de l'option « productions horticoles » du CAPA avec l'arrêté du 16 juin 1998 et la note de service du 1 er juillet 1998 qui diffuse les annexes de cet arrêté. Elle prend donc en compte les modifications concernant la durée de l'épreuve, la nature du questionnement des examinateurs et la qualité des examinateurs du jury à partir de la session 1999.

Elle diffuse une nouvelle grille d'aide à l'évaluation.

Les parties de cette note qui sont en gras matérialisent les modifications de cette note par rapport à l'ancienne note (N°2005 du 20 janvier 1997) qui a précisé les conditions pour les deux premières sessions 1997 et 1998.

Elle annule la note de service 2005 du 20 janvier 1997.

Le Sous-directeur

Edgar LEBLANC

1 -NATURE DE L'EPREUVE

Il s'agit d'une épreuve pratique et orale portant sur la réalisation d'opérations de conduite de production et sur un questionnement relatif aux activités réalisées au cours de la formation en milieu professionnel **et aux cultures au programme**. Elle est relative au module MP3 selon la spécialité choisie.

L'épreuve doit placer le candidat dans une situation à la fois réelle et représentative des activités professionnelles décrites dans le référentiel de formation.

Dans la spécialité « Productions florales et légumières » le support retenu pour la réalisation pratique sera au choix du candidat (floriculture ou maraïchage).

Les objectifs de l'épreuve

L'épreuve vérifie les capacités suivantes du candidat :

. identifier les composantes de la situation d'évaluation
. réaliser les opérations demandées
. utiliser et entretenir les matériels et équipements
. rendre compte du travail accompli
. répondre à des questions sur des activités présentées dans le dossier de formation en milieu professionnel
. répondre à des questions sur la mise en place ou la conduite de cultures de nature différente des opérations réalisées dans la première partie de cette épreuve.

Les deux parties de l'épreuve et leurs durées

1 - les opérations à réaliser

Elles sont précisées dans un sujet. Celui-ci doit prendre en compte les différentes dimensions professionnelles et associer, à toutes opérations de conduite de production, l'utilisation et l'entretien de matériels et d'équipements. L'enchaînement des opérations demandées doit avoir une certaine cohérence.

Le sujet doit comporter des consignes précises, une grille d'évaluation avec les compétences attendues, les critères et le barème. Une grille nationale est proposée ; elle peut être adaptée au sujet.

Le candidat tire au sort un sujet.

2 - l'entretien, en trois parties

21 - un questionnement sur les opérations réalisées

22 - un questionnement sur le dossier de formation en milieu professionnel

Il ne s'agit pas de demander une soutenance de rapport de stage. Le document écrit support de l'interrogation n'est pas noté dans cette épreuve.

Le dossier de formation en milieu professionnel comprend :
. la présentation de l'entreprise ou d'une des entreprises où s'est déroulée cette formation,
. la liste des travaux effectués pendant cette période,
. la description d'au moins 14 activités.

On entend par activités diverses opérations techniques décrites dans le référentiel professionnel comme la fertilisation d'un lot de plantes, la récolte de produits horticoles, la préparation d'un sol, d'un substrat, l'empotage, le semis, l'entretien, d'un matériel, le réglage d'une machine.

Le dossier est remis aux examinateurs au début de l'épreuve. Un dossier non remis ou incomplet entraîne un zéro sur les points du barème qui lui sont attribués.

23 - un questionnement sur des cultures au programme

Il portera sur des activités de mise en place ou de conduite de cultures au programme, d'une autre nature que celle sur laquelle a porté les travaux de la première partie.

3 - la durée de l'épreuve

La durée totale, de deux heures au plus, se répartit en deux temps :
- une heure 40 minutes au plus de préparation et de réalisation d'opérations,
- 20 minutes au plus d'entretien avec les examinateurs.

2 - MODALITES D'ORGANISATION

L'exploitation horticole, support de l'épreuve, doit offrir des situations professionnelles variées et la possibilité d'activités diverses réalisables par les candidats.
L'exploitation choisie sera la plus proche possible **des situations** de formation des candidats. Elle pourra, éventuellement, être celle de l'établissement de formation du candidat ou une entreprise horticole ayant des liens étroits avec l'établissement de formation.

Le centre accueillera les examinateurs avant le début de l'épreuve et mettra à leur disposition les moyens nécessaires et **en particulier pour les candidats de la spécialité « Productions florales et légumières » les moyens d'être évalués sur le secteur professionnel de leur choix (floriculture ou maraîchage).**

Les candidats devront se présenter avec des vêtements adéquats y compris pour travailler sous la pluie, des chaussures de sécurité et le petit matériel suivant : sécateur, greffoir, crayon, carnet.

Déroulement de l'épreuve

L'épreuve dure **2** heures au plus ; le temps de prise de connaissance du sujet et de préparation est compris dans ces deux heures. L'épreuve se déroule en trois temps :

. *préparation* : après tirage au sort du sujet, le candidat prend connaissance du sujet et des consignes ; il organise son poste ou ses postes de travail,

. *réalisation* : le candidat exécute les opérations demandées,

. *entretien* : **trois** types de questions sont posées :

. le candidat, pendant dix minutes au plus, rend compte de son travail et répond à des questions sur ce compte rendu. Ces questions sont posées à l'issue de la réalisation ou éventuellement au cours de celle-ci.

. pendant dix autres minutes, au plus, il répond à des questions relatives
. à des activités décrites dans le dossier de formation en milieu professionnel

. et à une mise en place ou à une conduite de cultures de nature différente de celle des travaux réalisés pendant la première partie.

Le candidat de la spécialité « Productions florales et légumières » répond à des questions concernant le deuxième secteur professionnel (la floriculture s'il a réalisé des travaux en maraîchage et le maraîchage s'il a réalisé des travaux en floriculture).

Le candidat de la spécialité « Productions fruitières » répond à des questions concernant les productions d'arbres fruitiers à noyaux s'il a réalisé un travail sur des arbres fruitiers à pépins et inversement.

Le candidat de la spécialité « Pépinières » sur un autre aspect de la pépinière, par exemple ornemental si le candidat a réalisé un travail sur la pépinière fruitière ou sur les plantes vivaces s'il a réalisé un travail sur des arbres ou arbustes...etc. (cf. objectif 2 du MP3 page 66 du référentiel, en l'annexe à l'arrêté).

Le déroulement de l'épreuve doit respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. La législation du travail interdisant l'utilisation de produits agropharmaceutiques pour les candidats de moins de 18 ans, on substituera à ces produits des substances non dangereuses.

3 - EVALUATION

Les examinateurs sont au nombre de trois **: deux enseignants de sciences et techniques horticoles**, et un professionnel. Ils suivent les candidats durant leurs réalisations**. Un des enseignants au moins et le professionnel** assurent conjointement l'entretien avec chaque candidat.

Une grille d'aide à l'évaluation pour les trois spécialités est jointe en annexe, page suivante.

EPREUVE PROFESSIONNELLE PONCTUELLE TERMINALE du CAPA PRODUCTIONS HORTICOLES

SPECIALITE : Productions florales et légumières

NOM, prénom :

GRILLE D'EVALUATION

COMPETENCES	CRITERES	BARÊ-ME	NOTE
Identifier les composantes de la situation d'évaluation (pour la spécialité p. florales et légumières, les quatre composantes doivent porter chacune sur les deux secteurs de la floriculture et du maraîchage)	Identification de 20 composantes choisies parmi : - le matériel végétal (50 %) (1) - les matériels et équipements - les fournitures consommables - les éléments du milieu (climat, sol, substrats, auxiliaires, ennemis des cultures) (1) la moitié des composantes à identifier doit être du matériel végétal (2) les 4 points se répartissent également en floriculture et en maraîchage	**4** (2)	
Prendre en compte des consignes de travail	Respect des consignes	**1**	
Préparer le chantier	Choix et préparation des produits, végétaux, matériels et équipements nécessaires Organisation du poste de travail ou du chantier	**2**	
Exécuter des opérations	Réalisation d'opérations déterminées en respectant les règles d'hygiène et la qualité de l'environnement Maîtrise des gestes professionnels : - rapidité, gestion du temps imparti - qualité d'exécution - respect des règles de sécurité (matériel) Nettoyage et rangement du matériel et équipement, qualité de finition Tenue des documents d'enregistrement	**6**	
Expliquer le travail	Compte - rendu des modalités, des difficultés de mise en oeuvre et d'adaptation à la situation Présentation chronologique des différentes opérations	**1**	
Répondre à des questions sur des activités présentées dans le dossier de formation en milieu professionnel	Présence d'un dossier complet Connaissance des activités présentées Utilisation du vocabulaire technique approprié Cohérence des explications Rôle du candidat dans l'activité	**4**	
Répondre à des questions sur la mise en culture ou la conduite de cultures de nature différente de celle de la réalisation pratique	Utilisation du vocabulaire technique approprié Cohérence des explications	**2**	
TOTAL		**20**	
NOTE FINALE ARRETEE PAR LE JURY EN POINTS ENTIERS			
Observations du jury			

EPREUVE PROFESSIONNELLE PONCTUELLE TERMINALE du CAPA PRODUCTIONS HORTICOLES

SPECIALITE : Productions fruitières ou pépinières (barrer la mention inutile)

NOM, prénom :

GRILLE D'EVALUATION

COMPETENCES	CRITERES	BARÊ-ME	NOTE
Identifier les composantes de la situation d'évaluation	Identification de 20 composantes choisies parmi : - le matériel végétal (50 %) (1) - les matériels et équipements - les fournitures consommables - les éléments du milieu(climat, sol, substrats, auxiliaires, ennemis des cultures) (1) la moitié des composantes à identifier doit être du matériel végétal	**4**	
Prendre en compte des consignes de travail	Respect des consignes	**1**	
Préparer le chantier	Choix et préparation des produits, végétaux, matériels et équipements nécessaires Organisation du poste de travail ou du chantier	**2**	
Exécuter des opérations	Réalisation d'opérations déterminées en respectant les règles d'hygiène et la qualité de l'environnement Maîtrise des gestes professionnels : - rapidité, gestion du temps imparti - qualité d'exécution - respect des règles de sécurité (matériel) Nettoyage et rangement du matériel et équipement, qualité de finition Tenue des documents d'enregistrement	**6**	
Expliquer le travail	Compte - rendu des modalités, des difficultés de mise en oeuvre et d'adaptation à la situation Présentation chronologique des différentes opérations	**1**	
Répondre à des questions sur des activités présentées dans le dossier de formation en milieu professionnel	Présence d'un dossier complet Connaissance des activités présentées Utilisation du vocabulaire technique approprié Cohérence des explications Rôle du candidat dans l'activité	**4**	
Répondre à des questions sur la mise en culture ou la conduite de cultures de nature différente de celle de la réalisation pratique	Utilisation du vocabulaire technique approprié Cohérence des explications	**2**	
TOTAL		**20**	
NOTE FINALE ARRETEE PAR LE JURY EN POINTS ENTIERS			
Observations du jury			